

SEANCE DU 21 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 21 du mois de JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY EN VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques BEAUGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 16 juillet 2015

Présents : René PANNIER, Jérôme GUERIN, Philippe BODIO, Catherine CHEVALIER, Carole LEGROS, Flore QUILLET-JACQUOT, Georges VIALON et Robert VISBECQ formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Raymond THOMAS et Delphine ZECCA

A été désignée Secrétaire de séance : Catherine CHEVALIER

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2015**

Le procès-verbal de la dernière séance en date du 2 juin 2015 a été approuvé à la majorité.

1. Dossiers avec débat :

1.1. Groupement de commandes pour l'opération « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de maîtrise des pollutions liées à l'assainissement sur les Communes de Cléry en Vexin et de Nucourt »

Monsieur le Maire indique que, depuis le Schéma Directeur d'Assainissement finalisé en 2006, certaines actions en lien avec l'assainissement ont été inscrites au contrat de Bassin de l'Aubette de Magny, selon l'objectif n°2a « Maitrise des pollutions liées à l'assainissement » pour les deux communes de Cléry-en-Vexin et de Nucourt. Aucune des actions inscrites à cette programmation n'a été lancée à ce jour.

Ceci justifie de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour les deux communes limitrophes de Cléry-en-Vexin et de Nucourt confrontées quasiment aux mêmes problématiques.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes, entre les communes de Cléry-en-Vexin et Nucourt, dont le coordonnateur sera la commune de Cléry-en-Vexin afin de mener cette opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle serait de 85 700 € HT à répartir entre les deux communes selon les termes de la convention de groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,

DECIDE de constituer un groupement de commandes pour les marchés à passer dans le cadre de l'opération « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de maitrise des pollutions liées à l'assainissement » et prestations connexes,

DESIGNE la commune de Cléry-en-Vexin comme coordonnateur du groupement de commandes,

DESIGNE Monsieur Jacques BEAUGRAND titulaire, pour représenter la commune de Cléry-en-Vexin à la commission d'attribution du groupement,

DESIGNE Monsieur René PANNIER suppléant, pour représenter la commune de Cléry-en-Vexin à la commission d'attribution du groupement,

AUTORISE Monsieur le Maire de Cléry-en-Vexin à signer la convention de constitution du groupement de commandes et tous les actes modificatifs qui seraient nécessaires dans le cadre de cette opération,

DEMANDE au coordonnateur de solliciter les subventions afférentes l'opération « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de maitrise des pollutions liées à l'assainissement », auprès des financeurs, notamment l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Conseil départemental du Val d'Oise, le Parc Naturel du Vexin etc...

AUTORISE le coordonnateur à percevoir ces subventions,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

1.2. Convention de constitution d'un groupement de commandes constitué par les communes de Cléry en Vexin et de Nucourt

Monsieur le Maire indique qu'aux vus de la délibération de constitution du groupement de commandes pour les marchés à passer dans le cadre de l'opération « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de maîtrise des pollutions liées à l'assainissement » et prestations connexes, de la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2015 désignant la commune de Cléry en Vexin coordonnateur du groupement de commandes.

Il précise la nécessité de signer une convention de constitution du groupement de commandes et tous les actes modificatifs qui seraient nécessaires dans le cadre de cette opération entre les communes,

Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire de Cléry-en-Vexin à signer la convention de constitution du groupement de commandes et tous les actes modificatifs qui seraient nécessaires dans le cadre de cette opération,

1.3. Demandes de subventions concernant les études d'assistant à maîtrise d'ouvrage et pour les travaux en lien avec l'opération « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de maîtrise des pollutions liées à l'assainissement sur les communes de Cléry en Vexin et de Nucourt »

La commune de Cléry-en-Vexin, est coordonnateur du groupement de commandes pour l'opération « Assistance à maîtrise d'ouvrage sur les opérations de maîtrise des pollutions liées à l'assainissement sur les communes de Cléry-en-Vexin et de Nucourt (95) et prestations connexes (levés topographiques et études géotechniques).

Conformément à la délibération n° 1.1. de constitution du groupement de commandes, demandant au coordonnateur de solliciter les subventions afférentes à l'étude citée ci-dessus, auprès des financeurs, notamment l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Conseil départemental du Val d'Oise, et afin de faciliter la gestion administrative de ce dossier, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir tous les financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil régional d'Ile de France, Conseil départemental du Val d'Oise, Parc Naturel du Vexin, etc...) pour toute demande de subventions concernant les études d'assistant à maîtrise d'ouvrage, les études de maîtrise d'œuvre et les travaux en lien avec l'opération « Assistance à maîtrise d'ouvrage sur les opérations de maîtrise des pollutions liées à l'assainissement sur les communes de Cléry-en-Vexin et de Nucourt (95) ».

Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire à effectuer les actes mentionnés ci-dessus.

2. Dossier sans débat

2.1. Convention de mise à disposition du personnel de la Commune auprès du S.I.I.S.

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) depuis septembre 2014, que l'organisation des NAP aurait dû être supportée par le S.I.I.S., que la commune a demandé aux Adjoints Techniques d'assumer l'organisation et l'accueil des enfants pendant l'heure de NAP et que le S.I.I.S. accepte de prendre à sa charge les frais de personnel et d'organisation,

Il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition de personnel pour permettre le remboursement des frais de personnel par le S.I.I.S. à la commune,

Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel communal et tout document ci-afférent.

3. Questions diverses

Formulées par Monsieur le Maire :

Terrain communal mis à disposition : Monsieur HURIE a sollicité le conseil municipal afin de pouvoir louer une parcelle d'environ 1 000 m² du terrain situé derrière sa propriété et appartenant à la commune. Le conseil municipal a autorisé Monsieur HURIE d'exploiter cette parcelle sous condition de signature d'un contrat de prêt à titre gracieux et que cette parcelle de terrain soit entretenue par ses soins.

SDA : Lancement du DCE pour l'opération « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de maîtrise des pollutions liées à l'assainissement sur les communes de Cléry en Vexin et de Nucourt » et retour des offres le lundi 3 août 2015 à midi. La Commission d'Appel d'Offres se réunira le mardi 4 août 2015 à 10h. Le retour de l'analyse des offres par le Conseil Départemental du Val d'Oise est prévu le vendredi 28 août 2015 (matin).

Convention « zéro phyto » : Monsieur le Maire a signé la convention « zéro phyto » avec le P.N.R.

Cuve gaz : une cuve gaz va être installée début septembre afin que les locataires du 4 rue de la Fontaine d'Ascot puissent avoir leur consommation de gaz indépendante de la mairie et de l'école. Un contrat « propriétaire » est signé avec Vitogaz et un autre « locataire » a été signé entre les locataires et Vitogaz.

Chemin de Mantes : il a été fait remarquer que les usagers du chemin passent assez vite. La demande de mise en place d'une barrière avec cadenas ne peut être envisagée du fait qu'il s'agit d'un chemin communal.

Formulée par Jérôme GUERIN :

Contrats photocopieurs mairie / école : une négociation pour le renouvellement des photocopieurs en mairie et à l'école est en cours.

La séance est levée à 22h05.



Catherine CHEVALIER
Secrétaire de Séance

Jacques BEAUGRAND
Maire de CLÉRY EN VEXIN